

Migrants en Méditerranée, 32 organisations à travers l'UE en appellent au Conseil européen

Bruxelles, le 22 avril 2015

Les organisations signataires ont pris connaissance avec consternation des décisions adoptées ce lundi 20 avril par le Conseil des ministres de l'UE.

A l'exception d'un engagement réaffirmé de faciliter la réinstallation de réfugiés et de développer les initiatives de relocalisation, le Conseil s'enferme dans une rhétorique qui non seulement a apporté la démonstration de son inefficacité mais conduit à des drames humains croissants aux frontières maritimes de l'Europe. Devant les tentatives des migrants de sauver leur vie et leur liberté en tentant d'atteindre l'Europe, parce que c'est la terre d'asile la plus proche d'eux, on attendait des ministres des États membres qu'ils prennent des mesures d'urgence. Le seul objectif qui vaille, dans ces circonstances, c'est d'assurer l'acheminement sécurisé de ces exilés.

Mais, témoignant d'un entêtement aveugle, le Conseil des ministres en a décidé autrement. Non seulement, les moyens de Frontex seront, une fois de plus, accrus mais les pays tiers, voisins de la Libye seront mis à contribution. En somme, les réfugiés érythréens, soudanais, syriens, notamment, n'auraient pas leur place sur notre territoire...

Nos organisations estiment que, ce faisant, l'Union européenne engagerait explicitement sa responsabilité dans les disparitions de migrants en Méditerranée. C'est pourquoi elles en appellent au Conseil européen qui se réunit le 23 avril.

Elles attendent du Conseil européen qu'il renoue avec l'engagement qui, il y a un peu plus de quinze ans, avait ouvert la voie à « *une Union européenne ouverte et sûre, pleinement attachée au respect des obligations de la Convention de Genève sur les réfugiés et des autres instruments pertinents en matière de droits de l'homme, et capable de répondre aux besoins humanitaires sur la base de la solidarité* ».

L'Union européenne n'a pas d'alternative, sinon affronter la réalité : des milliers d'exilés ont impérativement besoin de trouver un abri. En vertu de son histoire, en application des principes sur lesquels elle a fondé sa construction, en respect de ses engagements internationaux, l'UE se doit non seulement de les accueillir mais de mettre en œuvre toutes les mesures utiles pour sécuriser leur voyage vers nos frontières. Cela suppose, au-delà du nécessaire devoir de sauvetage de celles et ceux qui sont contraints de prendre des risques inouïs pour traverser la Méditerranée, de prévoir l'ouverture de voies légales de migration pour leur éviter d'avoir à mettre leurs vies en danger.

Il appartient au Conseil européen d'en décider ainsi. Les organisations signataires lui en font la demande expresse.

Signataires :



EURO-MEDITERRANEAN HUMAN RIGHTS NETWORK
RÉSEAU EURO-MÉDITERRANÉEN DES DROITS DE L'HOMME
الشبكة الأوروبية - المتوسطية لحقوق الإنسان



Liga voor de Rechten van de Mens



FEANTSA



Ligue des Droits de l'Homme
Action Luxembourg Ouvert et Solidaire

Syndicat
de la Magistrature



FORIM

Le Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations



ÖSTERREICHISCHE LIGA
FÜR MENSCHENRECHTE

CRID



LIGA VOOR
MENSENRECHTEN

gisti, groupe
d'information et
de soutien des
immigré·e·s

solidar



Contacts:

Dominique Guibert, Président

Catherine Teule, Vice-présidente

AEDH, Association Européenne pour la défense des Droits de l'Homme

33, rue de la Caserne. B-1000 Bruxelles

Tél : +32(0)25112100 Fax : +32(0)25113200 Email : info@aedh.eu